



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation  
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



**N°134** du 1<sup>er</sup> avril 2022

## UNE

### LES « QUATRE MOTEURS » ŒUVRENT ACTIVEMENT À LA RELOCALISATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE EN EUROPE



La Région Auvergne-Rhône-Alpes a organisé le premier temps fort de sa présidence du réseau de coopération internationale, le jeudi 10 mars : « *Les Quatre Moteurs pour l'industrie : relocalisation et attractivité* ». Plus de 170 participants étaient connectés.

Crédit photo© Photo libre de droits

Les régions des [Quatre Moteurs pour l'Europe](#) – Auvergne-Rhône-Alpes, Bade-Wurtemberg, Catalogne et Lombardie - sont les premières régions industrielles dans leurs pays respectifs et représentent environ 10 % du PIB européen (soit 1500 milliards d'euros pour les quatre régions). En ouverture de la conférence, Philippe Meunier, Vice-Président délégué aux Relations internationales, représentant le Président Laurent Wauquiez, a rappelé que la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage pour la reconquête de sa souveraineté industrielle, en inscrivant cette thématique dans les priorités de sa présidence annuelle des « Quatre Moteurs pour l'Europe ». Il a souligné l'importance de la coopération avec d'autres très grandes Régions européennes marquées par des secteurs industriels forts et soumis à des transformations majeures, de la digitalisation à la décarbonation. Stéphanie Pernod, Vice-Présidente déléguée à l'Economie, à la Relocalisation et à la Préférence régionale, a présenté le plan de relocalisation stratégique adopté par le Conseil régional en décembre 2021, aux côtés de représentants institutionnels et économiques des trois autres Régions : le Bade-Wurtemberg, la Catalogne et la Lombardie, qui ont également partagé leurs stratégies et bonnes pratiques en matière d'attractivité et de relocalisation industrielle. Les intervenants des quatre Régions se sont retrouvés sur plusieurs défis communs : le soutien aux entreprises et aux chaînes d'approvisionnement, la recherche de foncier disponible, les problématiques de recrutement et de formation.

Cette conférence a également marqué le lancement officiel du « *Passeport entreprises des Quatre Moteurs* », présenté par les agences de développement économique des quatre régions. Proposant une offre de services gratuits aux entreprises pour les soutenir dans leurs projets d'implantation dans une région des Quatre Moteurs – mise à disposition de locaux, mise en relations avec des partenaires potentiels, etc. -, le « *Passeport entreprises* » a fait l'objet d'une phase pilote pendant l'année 2021 et a dorénavant vocation à accompagner toutes les entreprises intéressées. Pour rappel, plus de 220 entreprises auvergnos-rhônealpines sont implantées dans les régions des « Quatre Moteurs » : 88 en Catalogne, 74 en Lombardie et 57 au Bade-Wurtemberg. L'enregistrement de la conférence et la vidéo de présentation du « *Passeport entreprises* » sont disponibles via [ce lien](#).

## **NOTRE RÉGION ET L'EUROPE**

### **RÉGIONS DE FRANCE : LES ÉLUS RÉGIONAUX EN CHARGE DES TRANSPORTS EN DÉPLACEMENT A BRUXELLES**



Le 23 mars, Régions de France organisait à Bruxelles sa [Commission mobilité, transport et infrastructure](#) en présence du Vice-président aux Transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Frédéric Aguilera et du conseiller délégué aux Transports scolaires et interurbains, Paul Vidal

Crédit photo© Photo libre de droits

Cette réunion organisée avec le groupe de travail transports des Régions françaises à Bruxelles que la Région Auvergne-Rhône-Alpes co-anime, a été l'occasion pour les Vice-présidents Transport des Régions françaises d'échanger avec les représentants des institutions européennes ([Commission européenne – DG MOVE](#) et Parlement européen) ainsi qu'avec la [Représentation de la France à Bruxelles](#) sur l'actualité européenne en matière de transports. A ce titre, les représentants des Régions ont pu notamment évoquer les enjeux de transition énergétique dans les transports dans le contexte de la guerre en Ukraine et les financements aux infrastructures mobilisables dans le cadre du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

### **DEUX ÉVÉNEMENTS DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DE L'UE ACCUEILLIS À LYON**



La santé globale et la lutte contre le sans-abrisme étaient au cœur de ces événements organisés dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

**FRANCE22**

Crédit photo© Présidence française du Conseil de l'UE

A l'invitation de la Ville de Lyon, de nombreux représentants de grandes villes européennes se sont réunis le 9 février dans un format inédit autour d'experts de haut niveau issus des instances internationales (CIRC, OMS, Anses, CIRAD, EHESS, DARES, EPHA, IRD) pour une conférence en ligne intitulée « *Healthy Cities, Healthy Citizens* » (« villes en bonne santé, citoyens en bonne santé »). Ainsi les représentants de villes comme Athènes, Barcelone, Braga, Lodz, Birmingham, Francfort, Turin, Grenoble, Annecy ont pu échanger avec des experts sur les sujets des vulnérabilités mondiales et européennes face aux pandémies ainsi que sur la résilience des systèmes de santé. De cette rencontre est issue un « [engagement des villes pour une santé globale](#) » remis aux [ministres de la Santé européens réunis à Lyon](#), dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

Par ailleurs le 1er mars, la Métropole de Lyon organisait une conférence européenne de haut niveau intitulée « *La lutte contre le sans-abrisme : la parole aux territoires* » alors que le nombre de sans-abris est estimé à environ 700 000 à l'échelle de l'Union européenne. La Commission européenne et les ministres des 27 États membres avaient la veille, à Paris, validé [le programme de travail](#) de la [Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme](#). Le Président de la Métropole et son Vice-président au Logement, le Maire de Lyon, le Maire de Villeurbanne, la ministre française déléguée au Logement, le commissaire européen à l'Emploi et aux droits sociaux ont échangé, lors de deux tables rondes animées par la [FEANTSA](#) (fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), avec des représentants du Comité européen des Régions, de la Banque européenne d'investissement, du Parlement européen et de la Banque de développement social du Conseil de l'Europe. Lyon et les autres Villes européennes ont pu présenter les solutions mises en œuvre localement, et ont porté un message fort auprès des institutions demandant notamment des financements plus directs et accessibles pour parer à l'urgence de la situation. La journée s'est poursuivie avec plus de 10 visites d'études parallèles qui ont permis de mettre en avant le travail des acteurs locaux au plus près des publics vulnérables.

## ACTUALITÉS

### PAQUET DE MESURES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



La Commission européenne a adopté le 23 mars un [paquet de mesures](#) proposant diverses actions à court et moyen terme pour préserver la sécurité alimentaire mondiale, notamment en Ukraine et au sein de l'UE, mais aussi soutenir le revenu des agriculteurs et le pouvoir d'achat des consommateurs européens face à la hausse des prix des denrées alimentaires, et des intrants tels que l'énergie et les engrais, exacerbée dans le contexte de guerre en Ukraine.

Crédit photo© securite alimentaire Philippe\_ Flickr CC

Dans le cadre des objectifs fixés par la [stratégie « de la ferme à la table »](#) de 2020 en matière de sécurité alimentaire et dans le prolongement du [Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires en temps de crise](#) adopté en novembre 2021, la Commission publie une communication intitulée « [Préserver la sécurité alimentaire et renforcer les systèmes alimentaires](#) ». D'après le Commissaire Dombrovskis, bien qu'à court terme « *la sécurité alimentaire dans l'Union ne soit pas en danger, nous devrions tout de même nous pencher sur les questions du coût abordable des denrées alimentaires et prendre des mesures pour rendre notre agriculture et nos chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus durables afin de pouvoir faire face aux crises à l'avenir.* » Dans cette perspective, la Communication réaffirme l'engagement de l'UE en matière d'aide alimentaire et humanitaire en faveur des pays les plus vulnérables ainsi que les actions engagées en faveur de l'Ukraine (programme de soutien d'urgence de l'UE de 330 millions d'euros) pour assurer l'accès aux biens et services de base et soutenir la production agricole du pays. La Commission rappelle également la possibilité accordée aux États membres de l'UE d'appliquer des taux réduits de TVA pour limiter l'impact des hausses de prix des denrées alimentaires pour les consommateurs, ainsi que la possibilité de mobiliser le [Fonds européen d'aide aux plus démunis](#) (FEAD) pour fournir de la nourriture et apporter une assistance matérielle de base aux personnes les plus vulnérables. Pour soutenir les agriculteurs européens les plus touchés par la hausse du coût des intrants et les restrictions commerciales, la Commission propose notamment d'activer la réserve de crise agricole, sous réserve de l'accord du Conseil et du Parlement européen, et de mobiliser 500 millions d'euros

sous la forme d'allocations aux Etats membres (89 Millions d'euros pour la France). A noter cependant que cela implique un transfert de crédits vers la réserve de crise via une réduction des paiements directs. Les pays de l'UE pourraient également compléter cette aide jusqu'à 200 % avec des fonds nationaux. La Commission a par ailleurs adopté un nouvel « [encadrement temporaire pour les mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie à la suite de l'agression de la Russie contre l'Ukraine](#) », autorisant le versement exceptionnel d'aides aux entreprises agricoles jusqu'à 35 000 euros par entreprise.

La Commission propose également de déclencher l'aide aux stockages privés pour la filière porcine ou encore d'augmenter les avances de paiements directs de la PAC pour remédier aux problèmes de trésorerie des agriculteurs.

Afin d'optimiser la surface agricole productive, la Commission prévoit enfin d'accorder une dérogation temporaire aux règles de verdissement en autorisant la mise en culture des jachères, y compris l'utilisation de pesticides, sans impact sur les paiements versés aux agriculteurs.

Les États membres sont également invités à réviser leurs projets de plans stratégiques relevant de la PAC pour favoriser les pratiques qui contribuent à réduire la dépendance énergétique de l'UE et le recours aux engrais de synthèse. Dans le même temps, la Commission a reporté sine die l'adoption des propositions de règlements sur l'utilisation durable des pesticides et la restauration des écosystèmes comme le réclamait la profession agricole, une partie des Etats membres et le groupe PPE du Parlement européen.

## RÉSERVE D'AJUSTEMENT AU BREXIT : LA COMMISSION EUROPÉENNE APPROUVE UN SOUTIEN DE 2 MILLIARDS D'EUROS



**12 Etats membres, dont la France, sont concernés par ces financements.**

Crédit photo© CAN Europe Flickr CC

La Commission européenne a approuvé, le 14 mars dernier, un montant de [2 milliards d'euros pour 12 États membres dans le cadre de la Réserve d'ajustement pour le Brexit \(RAB\)](#), dont 581 millions d'euros pour la France. Grâce au préfinancement, la Commission européenne devrait verser 819,2 millions d'euros dès fin mars 2022, avant une nouvelle tranche en 2023. Les États membres peuvent utiliser le financement jusqu'au 31 décembre 2023 afin de couvrir les dépenses engagées et payées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour répondre aux conséquences du Brexit. La RAB permet en effet de soutenir des actions pour accompagner les entreprises, les secteurs économiques et les territoires qui subissent l'impact de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. En France, c'est l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) qui est l'autorité de gestion de la RAB.

## UKRAINE : LA COMMISSION EUROPÉENNE MET EN PLACE DES ACTIONS EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS



**La Commission a lancé différentes initiatives, qui s'ajoutent aux 500 millions d'euros d'aides en faveur de mesures d'urgence pour faire face aux conséquences humanitaires de la crise.**

Crédit photo© Crise Ukraine audiovisual.ec.europa.eu

Dès le 3 mars, l'UE a ainsi décidé d'activer la [directive relative à la protection temporaire](#) afin d'aider les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Immédiatement entrée en application le 4 mars, cette directive offre une protection immédiate et un statut juridique clair aux réfugiés ukrainiens. En complément, [un portail d'information](#) pour les réfugiés recense les informations sur les droits en matière de franchissement des frontières pour entrer dans un pays de l'UE, la possibilité de bénéficier d'une protection temporaire et la demande d'une protection internationale, ainsi que le droit de voyager à l'intérieur de l'Union européenne. Le 22 mars, c'est un autre guichet unique qui a été initié : le portail « [Espace européen de la recherche pour l'Ukraine](#) » (*ERA4Ukraine*), plateforme unique de services d'information et de soutien à l'intention des chercheurs établis en Ukraine et des chercheurs fuyant ce pays. Ce portail rassemble des initiatives à l'échelle de l'UE et par pays et vise à aider les chercheurs concernés à trouver un logement et des possibilités d'emploi, et à faciliter la reconnaissance de leurs diplômes. L'initiative [Science4Refugees](#), en lien avec le portail pour l'emploi EURAXESS propose ainsi des opportunités d'emploi ou de stages adaptés aux réfugiés dans la communauté scientifique. Enfin, la Commission a présenté le 23 mars un paquet visant à assurer les conditions matérielles de l'accueil des 3,5 millions de réfugiés ukrainiens (dont 1,5 million d'enfants) en annonçant plusieurs mesures visant à faciliter l'accès des réfugiés au marché du travail, au logement, à l'éducation et à la santé. Une plateforme de solidarité permettra aussi l'échange d'informations entre États et le transfert de réfugiés entre les pays. Le portail [School Education Gateway](#) servira de guichet unique pour accéder au matériel pédagogique ukrainien et au matériel en ukrainien produit par les États membres. La [communauté eTwinning](#) peut aider les groupes créés dans l'espace sécurisé de la plateforme pour soutenir les enseignants. La souplesse qu'offre le programme de financement [Erasmus+](#) sera elle aussi utilisée pour faciliter l'accès des étudiants réfugiés à l'enseignement et l'intégration du personnel des établissements d'enseignement supérieur qui fuit la guerre. La Commission a ajouté l'ukrainien à l'[outil de profilage des compétences des ressortissants des pays tiers](#) pour aider les demandeurs d'emploi ukrainiens et ceux qui souhaitent poursuivre leurs études à mettre leurs compétences en valeur et à accéder aux possibilités qui s'offrent à eux. Elle pilotera également une initiative intitulée « Réservoir de talents » pour aider à faire le lien entre les compétences et les emplois disponibles et préparer de nouvelles lignes directrices pour faciliter la reconnaissance des qualifications professionnelles obtenues en Ukraine. Par ailleurs, un mécanisme de solidarité a été mis en place par la Commission en matière de santé, pour permettre aux personnes ayant un besoin urgent de traitement hospitalier spécialisé d'être rapidement transférées d'un État membre vers un autre pour y être soignées, quelque 10 000 lits étant déjà disponibles à cette fin. Enfin, pour répondre aux besoins immédiats en matière d'hébergement approprié, une nouvelle initiative pour des « logements sûrs » aidera les Européens qui mettent leur logement à disposition en mobilisant des financements ciblés et des ressources en ligne en fonction des besoins.

## DÉFENSE EUROPÉENNE : UNE FEUILLE DE ROUTE D'ICI 2030



Les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne réunis en Conseil européen le 24 mars ont adopté la boussole stratégique après le pas décisif franchi par leurs ministres des Affaires étrangères et de la Défense le 21 mars dernier.

Crédit photo© Boussole Gilbert Sopakuwa Flickr CC

Comme l'a souligné [Josep Borell](#), le Haut représentant de l'UE pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité le 21 mars : « *Il s'agit d'un tournant pour l'UE en tant que fournisseur de sécurité et d'une étape très importante pour la politique européenne de défense et de sécurité* ». La boussole

stratégique couvre tous les aspects de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et s'articule autour de quatre piliers : agir, investir, travailler en partenariat et assurer la sécurité. Elle prévoit notamment la création d'une force d'intervention militaire conjointe de 5000 hommes, baptisée « *capacité de déploiement rapide de l'UE* » d'ici 2025, le renforcement des missions et opérations civiles et militaires de PSDC avec des mandats plus robustes et plus souples, le renforcement des capacités de renseignement incluant des outils de cyberdiplomatie et de cyberdéfense, un travail en partenariat accru, notamment avec l'OTAN, les Nations Unies et l'OSCE, et enfin l'augmentation des dépenses de défense. Pour en savoir plus, c'est [ici](#).

## DES ACHATS COMMUNS DE GAZ POUR LUTTER CONTRE LA FLAMBÉE DES PRIX EN EUROPE ET LA DÉPENDANCE ÉNERGETIQUE AUX ÉNERGIES RUSSES



Crédit photo© blackpictures Flickr CC

**Dans la foulée de la communication REPowerEU et de la déclaration de Versailles, les chefs d'Etat ou de gouvernement des Vingt-sept réunis en Conseil européen les 24 et 25 mars 2022 se sont accordés pour mutualiser les achats de gaz, de GNL et d'hydrogène afin de sécuriser le stock hivernal de gaz, renforcer leur force de négociation conjointe et réduire la dépendance énergétique de l'Europe et des pays tiers associés aux énergies russes, dans un contexte de guerre en Ukraine.**

Cette décision, fruit de discussions très complexes, a été prise seulement deux jours après la [communication proposée par la Commission européenne](#) examinant les options sur la table pour atténuer au niveau européen l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie sur les consommateurs et les entreprises. La Commission européenne aura ainsi un mandat pour négocier des prix avantageux pour l'ensemble des Etats membres qui le souhaitent, mais aussi pour les pays des Balkans occidentaux et les trois partenaires orientaux associés (Ukraine, Géorgie et Moldavie). La possibilité d'agir sur le marché du gaz via un plafonnement des prix ou des moyens réglementaires, souhaitée par l'Espagne et le Portugal, n'a pas été écartée et pourra être étudiée comme « dernier recours » pour lutter contre la contagion de l'augmentation des prix du gaz à ceux de l'électricité. Ces deux Etats membres, dont l'exception en raison de leurs circonstances nationales a été reconnue, pourront temporairement plafonner les prix de l'énergie, tant que l'intégrité du marché unique est préservée. Cette série de mesures entre dans le cadre du [plan REPowerEU](#), qui sera présenté par la Commission européenne le 18 mai 2022. Pour en savoir plus, consulter [les conclusions](#) du Conseil européen.

En marge de ce sommet, la venue du Président des Etats-Unis, Joe Biden, à Bruxelles a donné un nouvel élan au partenariat énergétique entre Bruxelles et Washington en s'accordant sur l'augmentation des livraisons de gaz naturel liquéfié en Europe et sur la création d'une task-force spéciale au contexte de la guerre en Ukraine.

## CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE : EN ROUTE POUR LA PHASE FINALE



Conférence  
sur l'avenir  
de l'Europe

**Les travaux sur les propositions finales de la Conférence ont débuté les 25 et 26 mars à Strasbourg.**

Crédit photo© futureu.europa.eu

Pour rappel, ce vaste exercice de démocratie participative a pour but de permettre aux citoyens des 27 Etats membre de l'UE de donner leur avis sur ce qu'ils attendent de l'Union européenne dans les prochaines décennies. [L'Assemblée plénière](#) et ses [neuf groupes de travail](#) ont en effet examiné pour

la première fois les projets de propositions élaborés à la suite des échanges des neuf groupes de travail en plénière. Ces premiers projets, regroupés par [thèmes](#), se fondent sur les recommandations formulées par les [panels de citoyens européens](#), sur les contributions des [panels nationaux](#) et celles recueillies par l'intermédiaire de la [plateforme numérique multilingue](#), ainsi que sur les débats qui ont eu lieu lors des sessions plénières et sessions précédentes des groupes de travail. La prochaine session est prévue à Strasbourg les 8 et 9 avril. L'Assemblée plénière devra adopter ses propositions finales par consensus et les présenter au conseil exécutif au plus tard fin avril afin que le rapport final de la Conférence puisse être remis à la présidence tripartite (présidents du Conseil, de la Commission et du Parlement européen) le 9 mai à Strasbourg (voir [l'infographie](#) sur la chronologie de la conférence). En attendant, il vous est toujours possible de [soumettre vos contributions en ligne](#) jusqu'au 9 mai, elles seront prises en compte dans un rapport de synthèse qui sera réalisé après cette date.

## VERS LA FIN DES « PASSEPORTS et VISAS DORÉS » ?



**Parlement européen et Commission se mobilisent contre les passeports et visas dorés.**

Crédit photo© Passeports dores Jose ESCUDERO Flickr CC

C'est à une très large majorité que le 9 mars dernier, les eurodéputés [ont demandé](#) la suppression des passeports dorés. Malte, Chypre ou la Bulgarie, par exemple, sont concernés par cette source de revenus qui peut être importante et consiste à permettre à des investisseurs d'obtenir une citoyenneté, ou un visa, en échange d'investissements. Selon les [chiffres](#) disponibles, environ 130 000 personnes auraient profité de ces dispositifs entre 2011 et 2019, leurs investissements ayant généré 21,8 milliards d'euros. Compte tenu des efforts actuellement menés à la fois dans la lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption et l'évasion fiscale, d'une part, et à [l'encontre des oligarques russes](#), d'autre part, le Parlement européen, qui salue l'engagement des États membres concernés à limiter la vente de la citoyenneté aux Russes ayant des liens avec le gouvernement russe, propose d'en finir avec ces pratiques et d'établir, à l'avenir, des règles communes liées au programme de "citoyenneté/résidence par investissement ».

Emboîtant le pas au Parlement européen, la Commission a adopté le 28 mars [une recommandation](#) invitant les États membres à abroger immédiatement tout programme de citoyenneté par investissement. Concernant les « visas dorés » (programmes de résidence par investissement), elle exige que des vérifications rigoureuses soient réalisées avant de les délivrer, pour écarter les risques en termes de sécurité, de blanchiment d'argent, d'évasion fiscale et de corruption. Enfin, dans le contexte de l'invasion russe en Ukraine, elle recommande également aux États membres d'évaluer s'il y a lieu de retirer la citoyenneté accordée dans le cadre d'un programme de « passeport doré » aux ressortissants russes ou biélorusses figurant sur une liste de sanctions de l'UE. Quant aux visas dorés accordés à des ressortissants russes ou biélorusses couverts par ces sanctions, les titres de séjour correspondants devraient leur être retirés après évaluation. La Commission a demandé aux États membres concernés de lui adresser un rapport de mise en œuvre de sa recommandation avant fin mai.

## INSTRUMENT SUR LES MARCHÉS PUBLICS INTERNATIONAUX (IPI) : UN PREMIER ACCORD EST TROUVÉ



**Après près de dix ans de négociations sur ce nouvel outil de la politique commerciale européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sont parvenus à un accord.**

Crédit photo© Marchés publics GotCredit Flickr CC

Le 14 mars dernier, la Présidence française du Conseil et le Parlement européen sont parvenus à [un accord](#) sur le projet de règlement visant à promouvoir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics internationaux. Il permettrait la mise en place d'un nouvel outil de politique commerciale visant à garantir aux entreprises de l'UE un accès et des conditions de concurrence équitables au sein des marchés publics de pays tiers. Dans la situation actuelle, les marchés européens sont largement ouverts aux entreprises des pays tiers, alors que les entreprises européennes ne bénéficient pas toujours d'un accès réciproque aux marchés publics de ces mêmes pays. L'instrument IPI vise donc à créer un levier de négociation pour inciter les États tiers à mettre fin aux pratiques fermant leurs marchés publics. Ainsi, si la Commission constate l'existence de restrictions sérieuses et récurrentes à l'accès des entreprises européennes aux marchés publics d'un pays tiers, et qu'après consultations avec le pays concerné, ces barrières persistent, elle peut imposer en réponse des mesures qui limitent l'accès des entreprises issues de ce pays aux marchés publics européens (pénalité appliquée à la notation des offres présentées par les opérateurs économiques de ce pays ou exclusion totale de ces offres des procédures d'attribution). L'IPI ne s'appliquera que pour les marchés publics d'une valeur minimale de 15 millions d'euros pour les travaux et concessions, et d'une valeur de 5 millions d'euros pour les produits et services. Par ailleurs, les négociateurs ont acté d'exempter de cet instrument les pays les moins développés et autorisent les États membres à demander l'exemption des mesures IPI pour une liste limitée de pouvoirs adjudicateurs locaux, sous certaines conditions strictes. Pour finaliser la procédure, le texte nécessitera une mise au point technique. Le projet de règlement sera ensuite soumis au Parlement européen et au Conseil pour adoption formelle.

## COMPÉTENCES NUMÉRIQUES : CADRE ACTUALISÉ



**DigComp 2.2, la version actualisée du cadre européen sur les compétences numériques pour les citoyens a été lancé le 22 mars dernier à l'occasion du premier forum des parties prenantes sur l'éducation numérique.**

Crédit photo© Photo libre de droits

[Le cadre actualisé pour améliorer les compétences numériques dans l'UE](#) doit contribuer à atteindre l'un des objectifs de la [décennie numérique 2030 et du plan d'action du socle européen des droits sociaux](#), à savoir que 80% de la population possède des compétences de base. Cet objectif est primordial pour garantir l'inclusion et la participation au marché du travail et à la société dans une Europe transformée numériquement. DigComp 2.2 répertorie plus de 250 nouveaux exemples de connaissances, de compétences et d'attitudes qui aident les citoyens à s'engager en toute confiance, de manière critique et en toute sécurité avec les technologies numériques. Il intègre les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle ou l'Internet des objets et prend en compte le nouveau contexte du télétravail avec ses besoins accrus en compétences numériques. Il tient compte également de la nécessité de posséder de solides compétences numériques pour vérifier un contenu en ligne et ses sources. DigComp 2.2 sera utile aussi bien pour les écoles, organismes de formation, entreprises et les autres institutions concernées. A noter qu'il est accessible aux personnes handicapées.



## L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



**Vous cherchez un financement en matière de culture ?**

L'appel à propositions Europe créative/projets de coopération culturelle est toujours en cours, son échéance a été reportée au 5 mai afin de faciliter l'intégration de structures ukrainiennes. Retrouvez cet appel sur le site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours et consultations publiques de la Commission européenne.

## LE SAVIEZ-VOUS ? x



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

### **CONNAISSEZ-VOUS LE PRIX ROGER LERON ?**

**L'édition 2022 récompensera cette année les « leaders de l'efficacité énergétique » au niveau régional ou local.**

Créé en 2014 par la [Fedarene](#) (Fédération européenne des agences et régions pour l'énergie et l'environnement), pour récompenser des actions qui ont contribué de manière significative à la transition énergétique au niveau local ou régional et qui ont connu un impact au niveau européen, le [prix Roger Léron](#) a lancé son édition 2022. Les candidatures seront évaluées en fonction de leur leadership, de leur impact, de leur créativité et de leur vision stratégique. Le thème choisi pour cette année est l'efficacité énergétique, stratégique pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030. L'édition de cette année mettra donc en vedette les personnes les plus révolutionnaires et les plus ambitieuses qui ont contribué à l'efficacité énergétique et au-delà. Le [processus de candidature](#) est ouvert jusqu'au 29 avril.

### **OUVERTURE LE 7 AVRIL DU NOUVEAU ROUND DE CANDIDATURES POUR DECROCHER DES BILLETS INTERRAIL**

**Cette année, le dispositif DiscoverEU destiné aux jeunes de 18 ans proposera 10 000 titres de transport supplémentaires. Participez !**

Alors que plus de 130 000 jeunes Européens ont déjà bénéficié de ce dispositif depuis son lancement en juin 2018, un nouveau cycle de candidatures sera ouvert du 7 avril (12h) au 21 avril (12h). Dans le cadre de [l'Année européenne de la jeunesse](#), le dispositif [DiscoverEu](#) désormais intégré au programme Erasmus+, proposera cette année non pas 60 000 mais 70 000 titres de voyages aux jeunes Européens nés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2004 et, au-delà, aux jeunes de Norvège, du Liechtenstein, de Serbie, de Macédoine du Nord et de Turquie. Pour candidater, il suffira de

remplir le formulaire de candidature et de répondre à 6 questions sur l'histoire et la culture européenne. Enfin, pour la première fois cette année, les lauréats recevront une carte offrant des réductions notamment sur la nourriture, le logement, les visites culturelles et les transports publics locaux.

## DICO DE L'EUROPE



### KOHESIO

A l'occasion du **8<sup>e</sup> Forum sur la cohésion**, la Commission a lancé «**Kohesio**», une nouvelle plateforme rassemblant toutes les informations relatives aux projets financés dans les 27 États membres par les fonds de la politique de cohésion.

1,5 million de projets européens soutenus depuis 2014 par le [Fonds européen de développement régional](#) (FEDER), le [Fonds de cohésion](#) (FC) et le [Fonds social européen](#) (FSE), sont déjà répertoriés sur cette plateforme mise en place en coopération avec les autorités de gestion des États membres et des Régions, et qui sera prochainement disponible dans toutes les langues de l'Union. La plateforme devrait continuer à s'enrichir au fil de l'eau avec les projets de la programmation 2021-2027. [Plus d'infos](#)



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

[www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu)

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**  
**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)